

Procès verbal de l'installation de l'Association intercommunale

du réseau AJERCO
 Vufflens-la-Ville le 5 octobre 2011 à 19h

Le Préfet du district, Mme Andrée Arn souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Ordre du jour

1. Ouverture de séance et bienvenue – Nomination du secrétaire
2. Assermentation des membres du Conseil
3. Élection du Président du Conseil
4. Élection de la Secrétaire
5. Élection du Vice-président
6. Élection des scrutateurs
7. Élection des scrutateurs suppléants
8. Élection du Comité de direction
9. Élection du Président du Comité de direction
10. Assermentation du Comité de direction
11. Élection Commissions éventuelles
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Préfet déclare ouverte la séance d'installation de l'Association et nomme

Mme Isabelle Gay-Crosier et M. Roger Weissbradt

Secrétaire et scrutateurs provisoires, il les remercie de s'être mis à disposition.

Conformément aux articles 83 et suivants de la Loi sur les Communes il est procédé à l'assermentation des membres du Conseil intercommunal.

Le Préfet donne lecture du texte d'assermentation, chaque membre à l'appel de son nom prononce les mots « Je le promets »

L'article 89 de la Loi sur les Communes dit :

«Après la prestation du serment par les membres du Conseil, ce corps procède, sous la présidence du Préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire».

Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour.

Le Préfet demande des propositions de candidatures.

La candidature de Mme...*Isabelle...Hautier*.....
est annoncée.

Le scrutin est ouvert.

Par *33* voix (à l'unanimité) l'Assemblée élit *Mme...Isabelle...Hautier*
au poste de président qui est félicité pour cette nomination.

Il est procédé à l'élection du secrétaire.

Le Préfet demande des propositions de candidatures.

La candidature de Mme...*Chantal...Gacoud*.....
est annoncée.

Le scrutin est ouvert.

Par *33* voix (à l'unanimité) l'Assemblée élit *Mme...Chantal...Gacoud*
au poste de secrétaire qui est félicité pour cette nomination.

Le Président nouvellement élu procède à la nomination du Vice-président

Le Président demande des propositions de candidatures.

La candidature de M. *Roger...Weissbrodt*.....
est annoncée.

Le scrutin est ouvert.

Par *33* voix (à l'unanimité) l'Assemblée élit *M...Roger...Weissbrodt*
Au poste de Vice-président qui est félicité pour cette nomination.

Afin de compléter le Bureau il est procédé à la nomination de deux Scrutateurs et Scrutateur suppléant:

Le président propose de les nommer lors de chaque séance par ordre alphabétique.
Le Président demande des propositions de candidatures.

Les candidatures de M.
sont annoncées.

Le scrutin est ouvert.

Par 33 voix (à l'unanimité) l'Assemblée élit *...accepte cette proposition*

Au poste de Scrutateurs et Scrutateur suppléant qui sont félicités pour leur nomination.

Le Bureau étant constitué, l'Assemblée élit le Comité de direction.

Le Président demande des propositions de candidatures.

Les candidatures de M. *André Horisberger, Mme Valérie Induni, M. François Delay, M. Frédéric Gasser, Mme Ruth Müller, M. Yves Jauner et Mme Ingrid Rossel*
sont annoncées.

Le scrutin est ouvert.

Par 34 voix (à l'unanimité) l'Assemblée élit *M. André Horisberger, Mme Valérie Induni, M. François Delay, M. Frédéric Gasser, Mme Ruth Müller, M. Yves Jauner et Mme Ingrid Rossel.*
Au Comité de direction qui sont félicités pour leur nomination.

Le Comité étant constitué, il est procédé à la nomination du président du Comité de direction.

Le Président demande des propositions de candidatures.

La candidature de *Mme Ingrid Rossel*.....
est annoncée.

Le scrutin est ouvert.

Par 34 voix (à l'unanimité) l'Assemblée élit *Mme Ingrid Rossel*

Au poste de président du Comité de direction qui est félicité pour cette nomination.

Le Comité étant nommé ainsi que son président, le Préfet procède à leur assermentation.

Le Préfet donne lecture du texte d'assermentation, chaque membre à l'appel de son nom prononce les mots « Je le promets ».

Le Comité est déclaré régulièrement installé dans la charge à laquelle l'assemblée générale l'a appelé.

Le Préfet adresse félicitations et succès pour l'avenir de l'Association, sa mission est ainsi terminée.

L'assemblée procède à la nomination des commissions

Mme Isabelle Hautier procède à la nomination de la commission de gestion.

Les candidatures de Mme Maryse Vanbeneden, Mme Valérie Guibert, Mme Nicole Baudet, M. Stéphane Barbey et M. Fabien Chappuis sont annoncées.

Par 29 voix (à l'unanimité) l'Assemblée élit Mme Maryse Vanbeneden, Mme Valérie Guibert, Mme Nicole Baudet, M. Stéphane Barbey et M. Fabien Chappuis à la commission de gestion qui sont félicités pour leur nomination.

Mme Isabelle Hautier procède à la nomination de la commission statut du personnel.

Les candidatures de M. Olivier Dagnenat, Mme Véronique Brocard, M. Etienne Dorier-Genoud, Mme Michèle Affolter et Mme Françoise Robellaz.

Par 29 voix (à l'unanimité) l'Assemblée élit M. Olivier Dagnenat, Mme Véronique Brocard, M. Etienne Dorier-Genoud, Mme Michèle Affolter et Mme Françoise Robellaz à la commission statut du personnel qui sont félicités pour leur nomination.

Mme Isabelle Hautier procède à la nomination de la commission modification des statuts.

Les candidatures de M. Dominique Guer, Mme Rosa Nischler, Mme Valérie Dumaunthioz, M. Patrick Tatton et M. Claude Schaeer sont annoncées.

Par 29 voix (à l'unanimité) l'Assemblée élit M. Dominique Guer, Mme Rosa Nischler, Mme Valérie Dumaunthioz, M. Patrick Tatton et M. Claude Schaeer à la commission modification des statuts qui sont félicités pour leur nomination.

Mme Isabelle Hautier présente M. Claude Boigeaud, directeur ARAS Cossonay-Orbe-la Vallée. M. Claude Boigeaud informe que la prochaine commission de gestion est prévue le 3 novembre 2011.

Mme Ingrid Rossel remercie pour la confiance accordée et invite à prendre le verre de l'amitié, offert par la Municipalité de Vuflens-la-Ville, à l'issue de la séance.

La prochaine séance aura lieu le 24 novembre 2011 à 19h à Cottens.

Aucun autre point n'étant proposé, la présidente remercie les participants et lève la séance à 19h35.

Le Préfet : 

La secrétaire : 